

**Commune de  
Molenbeek-Saint-Jean  
Monsieur P. LEMAIRE  
Service de l'Urbanisme  
Rue du Comte de Flandre, 20**

**B – 1080 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 33.401  
N/Réf : AVL/KD/MSJ-2.97/s.347  
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Quai des Charbonnages, 64.  
Transformation d'une maison et d'un entrepôt en logements.

En réponse à votre lettre du 8 avril 2004, en référence, reçue le 16 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 5 mai 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Le projet porte sur l'affectation en logement d'un complexe industriel comprenant une maison d'habitation du tournant du siècle et des entrepôts plus tardifs.

La Commission n'émet pas d'objection sur la transformation des bâtiments arrière. Elle souscrit également au projet de réaffecter l'ancienne maison d'habitation en logement. Cependant, elle attire l'attention de la Commune sur l'intérêt architectural de cette maison qui présente des caractéristiques Art nouveau évidentes. Etant donné que la situation actuelle de cette construction n'est pas documentée et que l'on n'est pas davantage éclairé sur les éléments de décors qui seraient encore éventuellement en place à l'intérieur, la Commission ne peut évaluer l'impact des transformations importantes qui sont effectuées sur la structure constructive et sur l'organisation spatiale de l'édifice.

Elle suggère à la Commune d'organiser une visite des lieux et se tient à sa disposition pour y participer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.

J. DEGRYSE  
Président